



Fédération des Médecins de France

Secteur	Secteur 1	Secteur 2 OPTAM	Secteur 2	Valeurs et calendrier des augmentations
Contrat d'installation (CAIM)	Oui 50 000€ pour l'installé en groupe, MPD, CPTS, ESP au moins 5 ans (si part avant, remboursement au pro rata du temps)	Oui	Non	25 000€ à la signature 25 000€ à la date anniversaire + 1250€ la 1ère année + 1250€ la 2ème année (si une partie activité en hôpital de proximité) + 20% en zone très déficitaire (pour 20% des éligibles)
Contrat transition (COTRAM)	Oui Médecin de plus de 60 ans installant un nouveau collaborateur ou associé de moins de 50 ans. S'engage pour 3 ans, renouvelable 1 fois	Oui sur l'opposable	Oui sur l'opposable	+ 10% du CA Plafond de 20 000€ +20% en zone très déficitaire (pour 20% des éligibles)
Contrat stabilisation et de coordination (COSCOM)	Oui Valorise l'exercice en MPD, CPST, ESP et la formation 3 ans renouvelable tacitement	Oui Sur l'opposable	Oui sur l'opposable	5000€ /an + 1250€ / an si une partie exercice en hôpital de proximité + 300€ / mois pour stagiaire à taux plein
Contrat solidarité territoriale médecin (CSTM)	Oui Aide à un médecin en zone déficitaire, au moins 10 jours/an 3 ans renouvelable	Oui sur l'opposable	Oui sur l'opposable	10% du CA sur zone, clinique et technique Plafond 20 000€ / an déplacements remboursés (2 nd trimestre n+1)
Le médecin traitant de l'enfant assure les examens à 100% de 0 à 6 ans				
Forfait Patientèle MT (RMT + FMT + MPA) (MTF)	Oui	Oui	Non	01/01/2018 0-6 ans = 6€ <80 ans ALD = 42€ >80 ans = 42€ >80 ans ALD = 70€ Autres cas = 5€ Majoration si >7% CMU (max 25%) maj=1/2 différence entre tx national et tx médecin en %age
Le médecin correspondant doit être spécialiste				
MCG	Oui	Oui	Oui (seulement pour CMU/ACS)	+ 2€ au 01/07/2017
MCS	Oui	Oui	Oui (seulement pour CMU/ACS)	+ 2€ au 01/07/2017
La prise en charge par le spécialiste doit se faire dans les 48 h				
MUT (généraliste)	Oui	Oui	Oui sur l'opposable	+ 5€ au 01/01/2018
MCU (spécialiste)	Oui	Oui	Oui sur l'opposable	+ 15€ au 01/01/2018
Forfait Structure	Oui	Oui	Oui	1855€ maximum en 2017 3220€ maximum en 2018 4620€ maximum en 2019
ROSP	Oui En préparation pour pédiatres et endocrinologues	Oui	Oui	1 point = 7€ Médecin Généraliste : 1000 pts Cardiologue : 340 pts Gastro-entérologue : 300 pts
MMG (généraliste)	Oui	Oui	Non	+ 2€ au 01/05/2017 Majoration pour généraliste pour faire le passage à 25€. L'acte de base reste à 23€. Un code Sésam Vitale sera automatiquement appliqué aux majorations.
MEG (généraliste)	Oui	Oui Se substitue à MNO et MGE	Oui	+5€ au 01/05/2017
NFP (pédiatre)	Oui	Oui De 0 à 2 ans	Oui	+ 5€ au 01/05/2017

NFE (pédiatre)	Oui	Oui De 2 à 16 ans en accès direct	Non	+5 € au 01/05/2017
MEP (pédiatre)	Oui de 0 à 6 ans	Oui	Non	+ 4€ au 01/05/2017
MTR	Oui Majoration Médecin Traitant, sur appel du 15	Oui	Oui sur l'opposable PDSA	+15€ au 01/01/2018
CONSULTATIONS A FORT ENJEU SANTE PUBLIQUE				
CCP (généraliste, pédiatre, gynécologue)	Oui	Oui Première consultation contraception ou MSP	Oui sur l'opposable	46€ au 01/11/2017
CSO (médecin traitant)	Oui	Oui Obésité des enfants de 3 à 12 ans (2 fois / an)	Oui sur l'opposable	46€ au 01/11/2017
COE (généraliste, pédiatre)	Oui	Oui Les 3 examens obligatoires du nourrisson.	Oui sur l'opposable	46€ au 01/11/2017
CSM (pédiatre)	Oui	Oui Sortie de la maternité avant le 28ème jour	Oui sur l'opposable	46€ au 01/11/2017
C2	Oui	Oui Avis ponctuel consultant	Oui	+2€ au 01/10/2017 +2€ au 01/06/2018
CONSULTATIONS COMPLEXES				
PEG (endocrinologue, gynécologue)	Oui	Oui Pathologie endocrinienne de la grossesse (4 fois par an)	Non	+ 16€ au 01/11/2017
TCA (endocrinologue, pédiatre)	Oui	Oui Troubles du Comportement Alimentaire	Non	+ 16€ au 01/11/2017
PCT (neurologue, MPR)	Oui	Oui Cérébrolésé et traumatisé médullaire (4 fois par an)	Non	+ 16€ au 01/11/2017
SLA (neurologue, MPR)	Oui	Oui Séquelles Lourdes AVC (4 fois par an)	Non	+ 16€ au 01/11/2017
SGE (rhumatologue, MPR, chirurgien)	Oui	Oui Scoliose grave adolescent	Non	+ 16€ au 01/11/2017
PPN (neurologue)	Oui + neuro-pédiatre	Oui SEP, Parkinson, épilepsie instable (1 fois par an)	Non	+ 16€ au 01/11/2017
MCA (pneumologue)	Oui	Oui Asthme déstabilisé, y compris cs pneumo-pédiatrie 1 fois/an	Non	+ 16€ au 01/11/2017
PPR (rhumatologue)	Oui	Oui PR évolutive (1 fois par an)	Non	+ 16€ au 01/11/2017
MSP (pédiatre)	Oui	Oui Prématuré jusqu'à 7 ans (1 fois par an)	Non	+ 16€ au 01/11/2017
MPS (gynécologue)	Oui	Oui Première consultation couple stérile	Non	+ 16€ au 01/11/2017
U 45 (urgentiste)	Oui	Oui CCMU 4 et 5	Oui sur l'opposable	46€ au 01/11/2017
U 03 (urgentiste)	Oui	Oui CCMU 3	Oui sur l'opposable	30€ au 01/01/2018

MPT (pneumologue)	Oui Première consultation tuberculose pulmonaire	Oui	Non	+16€ au 01/11/2017
MTA (MPR)	Premier appareillage			+ 23€ au 01/11/2017
MCE (endocrinologue)	Oui Diabète, endocrinopathie complexe	Oui	Oui sur l'opposable	+ 16€ au 01/11/2017
PCT (pneumologue)	Oui Première consultation tuberculose	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
MMF (pneumologue)	Oui Première consultation fibrose, mycose	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
PTG (médecin vasculaire, gynécologue)	Oui Première consultation thrombophilie grave	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017
POG (ophtalmologiste)	Oui Première consultation pathologie oculaire grave de l'enfant	Oui	Non	+ 16€ au 01/11/2017

CONSULTATIONS TRES COMPLEXES

MAV (dermatologue, rhumatologue, médecine interne)	Oui Première consultation atteinte viscérale, vascularite d'une pathologie auto-immune	Oui	Non	+ 30€ au 01/11/2017
MIS (tout médecin)	Oui Première consultation d'information cancer, neurodégénératif grave	Oui	Non	+30€ au 01/11/2017
PIV (tout médecin)	Oui Première consultation HIV	Oui	Non	+30€ au 01/11/2017
MPB (rhumatologue, médecine interne, gastro-entérologue)	Oui Première consultation pour traitement par biothérapie pour SPA ou maladie de CROHN	Oui	Non	+30€ au 01/11/2017
IGR (néphrologue)	Oui Dossier de greffe rénale	Oui	Non	+30€ au 01/11/2017
MMM (gynécologue-obstétricien)	Oui Diagnostic malformation anténatale	Oui	Non	+30€ au 01/11/2017
CPM (chirurgien)	Oui Consultation malformation pédiatrique	Oui	Non	+30€ au 01/11/2017
EPH (pédiatre)	Oui Pathologie chronique grave ou handicap neuro-sensoriel de l'enfant 1 fois / trimestre	Oui	Oui sur l'opposable	60€ au 01/11/2017
CGP (pédiatre)	Oui Jusqu'à 7 ans, suivi pathologies congénitales graves (2 fois par an)	Oui	Oui sur l'opposable	60€ au 01/11/2017
VL (médecin traitant)	Oui Maladie neuro-dégénérative, 3 fois/an	Oui	Oui	60€ au 01/11/2017
DIVERS				
MPA	Oui Plus de 80 ans - hors médecin traitant Pour le médecin traitant (y compris cas MEP) c'est le forfait patientèle qui s'applique.	Oui	Non	+ 5€ au 01/01/2018
CSC (cardiologue)	Oui	Oui	Oui	43,73€ au 01/07/2017
C DOM	Oui	Oui	Oui	Tarif unique 27,70€ au 01/07/2017

PSYCHIATRE	Valeur et calendrier des augmentations	
CNPSY	+ 2€ au 01/07/2017	
MPF	+20€ au 01/11/2017 Consultation en présence de la famille (ou médico-social) d'un enfant avec pathologie psychiatrique grave.	
MCS PSY	+ 1€ au 01/07/2017	
C2,5 PSY	+2,50€ au 01/10/2017	+ 2,50€ au 01/06/2018
MAF	+20€ au 01/11/2017 Consultation de synthèse familiale, enfant avec pathologie psychiatrique grave en ALD 1 fois/an	

Disparition de la majoration MPJ (6,70€)

Télémédecine	<p>But :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des personnes en EHPAD si changement de MT • Consultation en urgence des personnes en EHPAD par médecin généraliste • Extension des téléconsultations et télé-expertises pour <ul style="list-style-type: none"> -les plaies chroniques -l'insuffisance cardiaque <p style="text-align: center;">Valorisations définies au plus tard le 31/12/2016</p>
---------------------	--

PTL (Chirurgie, obstétrique, anesthésie-réanimation)	Secteur 1	Secteur 2 OPTAM OPTAM-CO	Secteur 2	Valorisations et calendrier
MODIFICATEUR K	Oui	Oui	Non sauf CMU	passé à 20% au 15/06/2017
URGENCES	Oui	Oui	Non sauf CMU	Actes nuit profonde + 40€ (80€) 20H à minuit + 24,85€ (50€) Dimanches et jours fériés + 20,94€ (40€) Journée, pec de moins de 6h + 80€ au 01/04/2018

Le modificateur J ne change pas.

Liste des « ayant droit » au J et au K augmentée de 270 actes.